

Informations de base	
2023/2858(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Exigences applicables à l'entrée dans l'Union de miel, de viande, de produits hautement raffinés, de capsules de gélatine, de produits de la pêche ainsi que les exigences en matière d'attestation privée;Exigences en matière d'attestation privée applicables aux produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers Complétant 2013/0140(COD) Subject 2.80 Coopération et simplification administratives 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.08.01 Alimentation animale 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
15/09/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)06136	
15/09/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
04/10/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/10/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
23/11/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		